



Fédération Française de Tennis de table
Comité départemental Loire Haute-Loire

Loire
LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire
le DÉPARTEMENT

**TOURNOI NATIONAL FEMININ
DE TENNIS DE TABLE
Samedi 15 juin
La Fouillouse (42)
Salle Polyvalente, rue de Saint-Just**

Le Comité Loire Haute-Loire de tennis de table, en partenariat avec le club de La Fouillouse, organise un tournoi National Féminin ouvert à toutes les pongistes licenciées FFTT ainsi qu'aux joueuses non licenciées. Celui-ci se déroulera sur 20 tables.

- les résultats des tableaux B, C, D et E seront pris en compte pour les classements.

N° d'homologation : en cours d'homologation

Ce tournoi est doté en numéraire et en bons d'achats chez Wack Sport pour les jeunes

	Classements	Pointage	Début matchs
A	Non licenciées et licences loisirs	8h30	9h
B	500 à 700 points	10h	10h30
C	500 à 1000 points	8h30	9h
D	Tableau jeunes -13 ans	8h30	9h
E	Toutes séries	10h	10h30

Possibilité de s'inscrire au maximum à 2 tableaux qui ne commencent pas à la même heure

Dotation des Tableaux *

Tableaux	Vainqueur Numéraire	Finaliste Numéraire	1/2 Finaliste Numéraire
A Non licenciées et licences loisirs	50€	30€	20€
B 500 à 700 points	75€	40€	30€
C 500 à 1000 points	100€	50€	40€
D Tableau jeunes -13 ans	50€*	30€*	20€*
E Toutes séries	150€	75€	50€

**Payable en bon d'achats chez Wack Sport*

* le Comité (organisateur du tournoi) se réserve le droit de diminuer la dotation si le nombre d'engagées par tableau est inférieur à 16

Maison des Sports : 4 rue des 3 Meules - BP 90144 - 42012 Saint-Etienne Cedex
Tél : 04 77 59 56 82 - mail : contact@comitett4243.fr

siret 379 361 363 00029 - APE 9312 Z





REGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1: Toutes les rencontres se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T. au meilleur des cinq manches.

ARTICLE 2: Le juge arbitre du tournoi sera **Christine LATIERE**. Toutes ses décisions prises en application des règlements fédéraux et du présent règlement feront autorité et seront sans appel.

ARTICLE 3: Ce tournoi est un tournoi National homologué.

Il est ouvert aux joueuses licenciées FFTT. Un tableau est réservé aux joueuses non licenciées.

Seules pourront prendre part aux tableaux B, C, D et E les joueuses dont les licences seront validées pour la saison en cours.

Une licence découverte sera prise pour les joueuses non licenciées.

ARTICLE 4: La participation est limitée à 32 joueuses par **tableau**.

ARTICLE 5: Les engagements avec leurs règlements seront à effectuer en ligne au plus tard **le 12 juin 2024 à minuit**.

Toutes les inscriptions sont à effectuer en ligne depuis le site du Comité (aucune inscription sur place ne sera prise) :

<https://www.comitett4243.fr/tournoi-national-feminin/>

ARTICLE 6: Pour les tableaux B-C et D l'entrée se fait par poule de 3 ou 4 avec 2 qualifiées par poule, et pour les tableaux A et E poules de 5 joueuses avec 4 qualifiées par poule pour intégrer un tableau à élimination directe. Le tirage au sort se fera en public 30 minutes avant le début du tableau.

Ainsi chaque féminine disputera au minimum 4 rencontres.

ARTICLE 7: Le scratch sera prononcé 10 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

ARTICLE 8: Il est précisé qu'en application du règlement fédéral, les différents tableaux étant ouverts aux seniors, **les benjamines pourront participer dans le cadre prévu par le règlement fédéral. Les qualifiées à une épreuve fédérale le même jour ne pourront pas participer à ce tournoi.**

ARTICLE 9: Une tenue et un esprit sportifs seront de rigueur, les balles plastiques seront fournies par les joueuses.

ARTICLE 10: Les droits d'engagement sont fixés à :

- 7 € pour un tableau
- 13 € pour 2 tableaux

ARTICLE 11: Les tableaux seront primés à partir des ½ Finale. Une coupe sera remise à chaque gagnante.

ARTICLE 12: La joueuse perdante est tenue d'arbitrer la partie suivante, en cas de refus elle sera exclue du tableau où elle est encore qualifiée.

ARTICLE 13: l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du tournoi.





Fédération Française de Tennis de table
Comité départemental Loire Haute-Loire



ARTICLE 14 : Le responsable du tournoi sera **Jacques PERRIN**.

ARTICLE 15 : Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Buvette et restauration seront à votre disposition sur place (dans le respect des mesures sanitaires gouvernementale en vigueur).

ARTICLE 16 : Le club de La Feuillantine décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans le gymnase. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 17 : « En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

Les résultats seront pris en compte pour le classement des joueurs pour les tableaux B, C, D et E.

Vous pouvez également vous renseigner par téléphone ou E-mail si vous le désirez
contact@comitett4243.fr ou 06.07.49.67.73

